

La Réserve de l'Iroise

par Jean-Yves MONNAT

L'Iroise est la mer qui baigne les côtes occidentales de la Bretagne, depuis Ouessant au Nord, jusqu'à la Chaussée de Sein au Sud, donnant à l'Est sur la rade de Brest et la baie de Douarnenez. Elle comprend plusieurs complexes insulaires dont l'intérêt scientifique est assez évident pour que, dès sa création, la S.E.P.N.B. se soit inquiétée d'en assurer la protection.

La protection d'Ouessant, de sa faune et de sa flore a de tout temps été au cœur des préoccupations de *Penn ar Bed* qui lui a d'ailleurs consacré son premier numéro spécial dès la fin de 1956. Six mois plus tard, c'est le tour des rochers de Camaret et de l'Archipel de Molène dont l'intérêt ornithologique et l'urgence de la mise en réserve sont soulignés dans deux notes groupées sous le titre « La protection des oiseaux en Bretagne ».

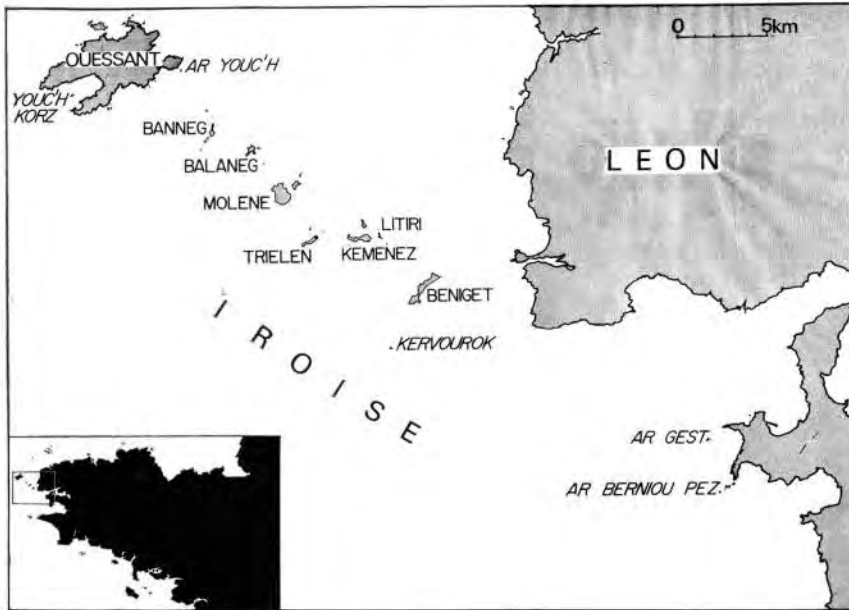
Les démarches effectuées à partir de mars 1959 aboutissent un an plus tard, en février 1960, à la création de la Réserve de l'Iroise : une vingtaine de rochers et d'îlots sont loués aux Ponts et Chaussées. Ce sont les rochers d'Ar Gest et ceux d'Ar Berniou Pez (Les Tas-de-Pois) sur la commune de Camaret, l'îlot Kervourok dans la chaussée des Pierres-Noires, les îlots Litiri, Morgaol et Enez ar C'Hrizienn dans l'archipel de Molène et enfin les rochers Youc'h Korz, Yuzin, Roc'h Mell, Enez ar Bougeviou Glas, Ar Youc'h, et Roc'h Nel autour d'Ouessant. Albert LUCAS est nommé conservateur de la réserve et le gardiennage de l'archipel de Molène est assuré par M. BARBARO qui habite alors Béniguet.

Malheureusement, des difficultés apparaissent presque aussitôt : le garde doit s'en aller après un an, sans grand espoir d'être remplacé et les trois îlots de l'archipel de Molène, loués aux Ponts et Chaussées, se révèlent appartenir à des particuliers ; enfin les îlots les plus intéressants de cet archipel ne peuvent être mis en réserve.

La situation n'évolue guère dans les années suivantes ; en 1966 le poste de conservateur est confié à J.-Y. MONNAT. C'est seulement en 1969 qu'un gardiennage efficace des rochers de Camaret se trouve assuré par M.-A. THORILLEC, patron du canot de sauvetage de ce port.

La physionomie du littoral a une grande influence sur la répartition des espèces animales et végétales. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de trouver une avifaune différente sur les îlots rocheux escarpés de Camaret ou d'Ouessant et sur les îles basses de l'archipel de Molène. Certaines espèces sont strictement inféodées aux falaises rocheuses : ce sont le Fulmar, le Cormoran huppé,

la Mouette tridactyle, le Pingouin torda et le Guillemot de Troïl ; d'autres ne se trouvent ici que sur les îles et îlots bas : Puffin des Anglais, Grand Gravelot, Sterne caugek, Sterne naine et Sterne de Dougall ; un troisième lot fréquente aussi bien les falaises escarpées que les côtes basses : il comprend le Pétrel tempête, l'Huïtrier, les Goélands marin, brun et argenté, les Sternes pierregarin et arctique et le Macareux moine.



Les îles de l'Iroise : les îles placées en réserve sont indiquées en italique

LES OISEAUX DES ROCHES ESCARPEES

Qu'ils soient de nature sédimentaire, comme dans la région de Camaret ou cristalline comme à Ouessant, les îlots rocheux abrupts se ressemblent tant par leur flore que par leur avifaune.

Les plantes y sont rares et, si l'on excepte les lichens, ne se développent que grâce à l'humus apporté ou produit par les colonies d'oiseaux de mer : ce sont surtout les Mauves arborescentes (*Lavatera arborea*), les Bettes maritimes (*Beta vulgaris*), les Cochléaires (*Cochlearia officinalis*), les Armeries (*Armeria maritima*), les Arroches (*Atriplex sp.*), les Spergulaires (*Spergularia sp.*)...

En 1960, et pour la première fois en Bretagne, le *Fulmar* s'installait aux Sept-Îles dans les Côtes-du-Nord. Depuis, il a colonisé le Cap-Sizun puis le Cap-Fréhel. En 1970, son premier œuf est enfin découvert dans les hautes falaises de l'un des Tas-de-Pois, le Benn C'Hlas.

Les 350 couples de *Cormorans huppés* habitant l'ensemble des rochers de Camaret en font la colonie la plus florissante de Bretagne, avant celles du Cap-Fréhel et du Cap-Sizun. 400 couples de cette espèce se reproduisent dans l'Iroise.

Comme pour les Cormorans, c'est dans l'Iroise que l'on trouve les colonies les plus prospères de Mouettes tridactyles. Les seules parois de Benn C'Hlas n'abritent pas moins de 200 nids de ces gracieux Laridés. Des mouettes tridactyles ont autrefois niché à Ouessant et sur la plupart des rochers de Camaret. Aujourd'hui, elles se sont regroupées sur deux îlots des Tas-de-Pois (Benn C'Hlas et Daoue Vihan) avec un effectif de 260 couples environ.

Les deux derniers représentants de ce groupe d'oiseaux marins rupestres appartiennent à la famille des Alcidés, celle que menace en premier lieu la pollution par les hydrocarbures. Pour se faire une idée de la formidable régression dont ils sont victimes, il faut avoir lu les comptes rendus de visites au rocher de Camaret du début du siècle. En 1926 encore, J. RAPINE écrit : « ... des centaines de trous et d'étroites assises en encorbellement servent de refuge à de nombreux Pingouins, et à une quantité prodigieuse de Guillemots... ». A cette époque, c'est par milliers que les Guillemots nichaient sur les différents îlots de l'Iroise. Aujourd'hui, les roches à Guillemots de Camaret en abritent moins de 130 couples, plus du tiers de la population bretonne depuis que les colonies des Sept-Iles ont été décimées par la « marée-noire ». Quant au Pingouin, il n'en reste plus qu'une trentaine de couples au maximum pour l'ensemble des réserves de l'Iroise.

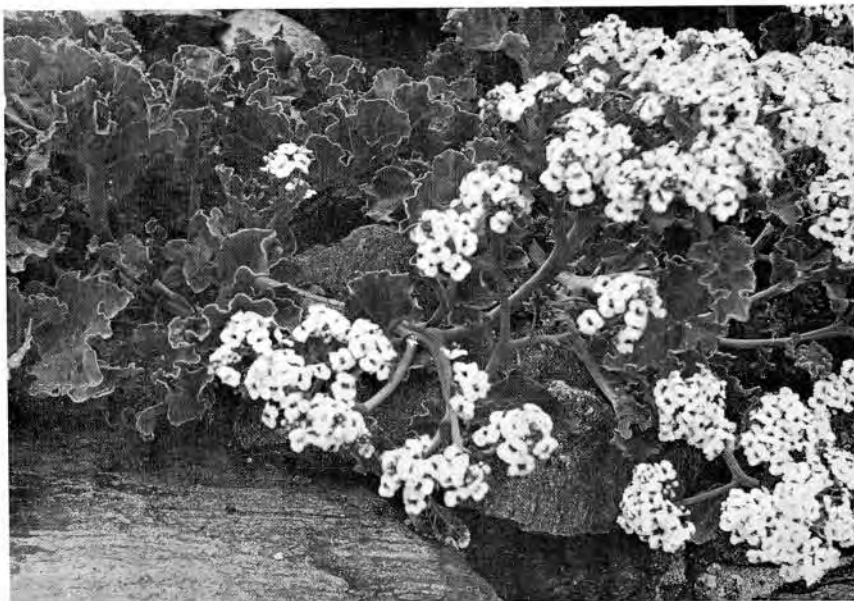
LES OISEAUX DES ILES BASSES

Le voyageur qui effectue la traversée de Brest à Ouessant voit défiler sur sa gauche et pendant près de 20 kilomètres, toute une théorie de récifs, de rochers, d'îlots et d'îles plus ou moins basses, plus ou moins vastes, entourées de plages de sable fin alternant avec des pointes rocheuses et d'importants cordons de gros galets. Dans certains cas (Morgaol, Enez ar C'Hrizienn), l'îlot n'est guère constitué que d'un cône de ces galets. Cet ensemble est en général connu sous l'appellation d'archipel de Molène, du nom de l'île principale habitée en permanence par un demi-millier de personnes qui vivent surtout de la pêche. D'autres îles moins importantes sont occupées six mois de l'année, d'avril à octobre, par quelques goémoniers.

La végétation de l'archipel varie sensiblement d'une île à l'autre ; les plus vastes, lorsqu'elles ne sont pas cultivées, sont en grande partie couvertes d'un tapis de Fétuques (*Festuca sp.*) et d'Arméries maritimes. Sur les plages de sable et de galets poussent de beaux plants de Chou maritime (*Crambe maritima*), quelques Bettes, des Arroches, etc... Certaines possèdent un Loc'h (étang d'eau saumâtre) au bord duquel croissent joncs et carex.

La plus sauvage et la plus riche de ces îles, Banneg, est connue pour abriter la seule population française de *Puffin des Anglais*. Il s'agit seulement en réalité d'une petite dizaine de couples qui viennent encore pondre leur œuf unique dans les terriers creusés sous le tapis d'Arméries. Mais il n'en n'a pas toujours été ainsi : en 1960 encore, BOUTINOT estimait à 60 couples l'effectif de Banneg et Balaneg.

Le Grand Gravelot est un petit Limicole de la famille des Pluviers, dont l'archipel de Molène constitue également le seul point de reproduction en France. 70 couples environ répartis sur toutes les îles, sauf Kervourok, déposent chaque année leurs quatre œufs sur le sable ou parmi les galets des plages.



Le Chou maritime (*Crambe maritima*)

(Photo Jean-Yves Monnat)

Vient enfin le groupe des *Sternes* dont trois espèces sur les cinq susceptibles de nicher en Bretagne, ne se reproduisent en Iroise que sur les îles basses de l'archipel.

A la fin du 19^e siècle, les *Sternes* formaient d'importantes colonies sur trois îles au moins : Kervourok, Litiri, et Banneg. L'invasion massive des *Goélands* à partir de 1925 environ a provoqué en un premier temps le départ des *Sternes* de Kervourok. Cependant la situation n'était pas encore critique puisque en 1955 C. FERRY comptait toujours 900 couples de *Sternes* pour Litiri et Banneg. Mais, l'installation des *Goélands* se poursuivant sur ces deux îles, les effectifs des *Sternes* diminuent progressivement. En 1967, Litiri et Banneg sont totalement occupés par les *Goélands* ; les 400 couples restants de *Sternes* se sont regroupés sur Ledenez Vihan Kemenez. En 1969 enfin, la colonie de Ledenez Vihan Kemenez, a pratiquement disparu ; il ne reste dans l'archipel que quelques groupes résiduels de *Sternes* sur Ledenez Balaneg et Banneg.

La *Sterne* de Dougall et la *Sterne* Caugek dont les effectifs s'élevaient autrefois respectivement à 450 et 145 paires ont totalement disparu.

Le cas de la *Sterne* naine est différent : elle n'a jamais été abondante et ses effectifs se maintiennent d'année en année entre 15 et 20 couples. Le fait qu'elle pond toujours sur les plages de sable en général dépourvues de *Goélands* n'est sans doute pas étranger à cette stabilité.

AUTRES OISEAUX

Ce groupe comprend les espèces marines relativement indifférentes au milieu, pourvu que ce dernier soit assez inaccessible à l'homme et aux rats.

C'est tout d'abord le cas du *Pétrel tempête*, proche parent du Puffin des Anglais et qui, comme ce dernier, ne vient à terre que pour s'y reproduire. Ce séjour à terre est d'ailleurs considérable puisqu'il dure 40 jours, le temps de l'incubation, plus 60 jours, le temps de l'élevage du poussin : plus de trois mois en tout ! De mœurs nocturnes et discrètes, ce petit oiseau échappe le plus souvent à l'observation. Son nid caché au plus profond d'une fissure ou sous un gros bloc rocheux, enfoncé dans le tapis végétal, est rarement accessible. Mais en fait, il niche sur de nombreux îlots et rochers : Ar Gest et Bern Ed près de Camaret, Ar Youc'h et Youc'h Korz près d'Ouessant, Kervourok et surtout Banneg dans l'archipel de Molène : l'ensemble totalise près de 400 couples dont 300 sur Banneg.



Pétrel tempête et son poussin nouveau-né sous un bloc rocheux de l'île Banneg (juin 1969).

(Photo Jean-Paul Guyomarc'h)

L'Huitrier-pie, autre Limicole nichant en Bretagne en milieu maritime, est curieusement absent des roches de Camaret. Par contre, il abonde à Ouessant et dans l'archipel de Molène, ces deux ensembles groupent environ 150 couples. Ses trois gros œufs sont indifféremment pondus sur la roche ou sur le sable au milieu d'une touffe d'armérie ou parmi les galets...

Mais avec presque 10.000 couples, ce sont les *Goélands* qui constituent l'élément dominant de l'avifaune, parfois au détriment d'autres espèces, des Sternes en particulier.

Le *Goéland marin* en est incontestablement le « seigneur » : très nettement plus fort que ses deux congénères, il occupe souvent les points les plus élevés des îles, le sommet du rocher. Il est aussi le premier au festin, et on l'a vu engloutir d'un seul coup un poussin de Guillemot ou même un rat vivant !... Depuis la découverte du premier nid sur Ar Gest en 1927 (l'installation de l'espèce en France remonte à 1925 : 2 nids aux Sept-Iles), le *Goéland marin* s'est bien répandu et ce sont 80 à 100 couples qui se reproduisent aujourd'hui dans l'Iroise.

Goéland brun et *Goéland argenté* sont deux proches cousins qui fréquentent, en général, les mêmes biotopes. Cependant le *Goéland brun* évite les rochers trop escarpés où règne le *Goéland argenté*. C'est ainsi que sur les 1.200 couples de *Goélands* des roches de Camaret, le brun n'est représenté que par 15 couples. Par contre, sur certaines îles basses comme Banneg, il ne laisse qu'une étroite bande côtière au *Goéland argenté* : ici les proportions sont inverses et l'on a 1.400 couples de bruns pour 150 couples d'argentés. Les effectifs globaux des deux espèces sont finalement peu différents : 4.000 couples pour le *Goéland brun* contre 5.000 couples pour le *Goéland argenté*.

La *Sterne pierregarin* est la seule espèce qui ait résisté à l'accroissement spectaculaire des *Goélands*. Elle forme, çà et là, de petites colonies résiduelles dans l'archipel et 15-20 couples sur différentes roches d'Ouessant.

Quant à la *Sterne arctique* ce n'est ici qu'une nidificatrice épisodique. Comme la Bretagne constitue sa limite sud de reproduction, elle ne s'y installe que certaines années, parfois en nombre comme en 1959, parfois isolément comme en 1968 à Banneg et en 1969 à Ouessant.

Le *Macareux* enfin est peut-être le plus populaire de tous depuis que la presse a largement diffusé son image lors de la « marée-noire ». Une demi-douzaine de sites de reproduction sont connus dans l'Iroise dont trois au moins étaient florissants au début du siècle. Malheureusement, avec le Guillemot et le Pingouin, le *Macareux* est une des principales victimes du mazout : toutes ses colonies sont en constante régression et le chiffre de 60 couples pour toute l'Iroise semble, hélas, constituer un maximum.

PROTECTION

Ici encore, la distinction entre les roches escarpées et les îles basses garde toute sa valeur. L'inaccessibilité des premiers, que ce soit à Ouessant ou dans la région de Camaret, est une importante garantie de sécurité pour les oiseaux.

Cependant, les splendides colonies d'Ar Gest et d'Ar Berniou Pez sont trop précieuses pour qu'on laisse aux seules difficultés d'accès, le soin de veiller sur leur sécurité. Il fallait assurer un gardiennage efficace, ce qui est fait depuis 1969.

Les îles de l'archipel de Molène posent des problèmes plus difficiles. La plus riche d'entre elles, Banneg, échappe toujours au contrôle de la S.E.P.N.B. ; seule Kervourok est constituée en réserve.

Par ailleurs, il paraît très malaisé, sinon impossible d'assurer un gardiennage réel sur des îlots éparpillés sur une vingtaine de kilomètres, alors que le tourisme commence à se développer dans l'archipel constituant un danger extrêmement grave pour certaines colonies uniques. Un simple pique-nique de vacanciers non avertis sur Banneg, peut entraîner des dégâts considérables : les pas écrasent les œufs des *Goélands*, les poussins des *Sternes* et des *Gravelots*, défoncent les terriers de *Puffin* et des *Pétrels* tandis que l'installation éventuelle à proximité de la colonie de *Macareux* empêche ceux-ci de nourrir leurs poussins.

Il est donc absolument nécessaire que la S.E.P.N.B. puisse étendre son action dans l'archipel de Molène en assurant, en toute priorité, la protection de Banneg.